

Mémoire présenté au Comité parlementaire sur la réforme électorale  
2016-10-07

Radha Jhappan

Le 7 octobre 2016

Chers membres du Comité parlementaire sur la réforme électorale,

D'abord, permettez-moi de remercier le gouvernement de donner l'occasion à l'ensemble de la population canadienne de participer à un véritable processus de consultation au sujet de l'élément fondamental de notre démocratie représentative, à savoir le système électoral.

À mon avis, il est grand temps d'adopter un système électoral juste, équitable et proportionnellement représentatif. Il est temps de mettre à jour notre système, qui remonte au XIX<sup>e</sup> siècle et qui vise à faire alterner le pouvoir entre deux partis dominants.

Je vais aborder les cinq principes du Comité spécial sur la réforme électorale (CSRE), comme vous l'avez demandé, et je le ferai sous forme de recommandations (bien que cela puisse paraître quelque peu arrogant de la part d'une seule personne).

## **Recommandations générales**

### **1. Système de représentation proportionnelle**

– Vote unique transférable (VUT) ou représentation proportionnelle mixte (RPM) (je dirais même que le scrutin de liste représenterait un grand progrès par rapport au système majoritaire uninominal à un tour [SMUT] au XXI<sup>e</sup> siècle).

Les motifs que j'allègue par rapport aux cinq principes directeurs sont les suivants :

#### **a) Efficacité et légitimité**

Comme on le sait bien, le SMUT et la majorité simple favorisent trop le parti « gagnant » et pénalisent les plus petits partis, qui ont beaucoup de mal à pénétrer dans le système, ce qui entraîne la perte de nombreux votes et en oblige plus d'eux à voter de façon stratégique plutôt qu'en fonction de leur préférence réelle. La grande diversité de la société contemporaine fait en sorte que de nombreux points de vue et intérêts (notamment sur le plan idéologique, social, économique et expérientiel) doivent être représentés dans nos institutions politiques. Pourtant, dans l'histoire de l'humanité, ce sont généralement les voix marginalisées qui engendrent une progression des points de vue et font évoluer la société vers la justice, l'équité et l'inclusivité. Un système de représentation proportionnelle contribuera donc beaucoup plus efficacement à promouvoir la représentation de la diversité, du sexe, de l'origine ethnique et de la religion, entre autres. Il en découlera une légitimité grandement accrue du système, surtout si les gens ont l'impression que leur vote ne sera pas perdu, mais qu'il comptera dans les faits.

b) Participation des électeurs : L'expérience vécue dans de nombreux autres pays qui utilisent le système de représentation proportionnelle démontre généralement une plus grande participation des électeurs; vous avez les statistiques à ce sujet. La participation des électeurs est une question de légitimité, et les gens se sentiront plus engagés si leur vote compte et ils seront plus susceptibles de participer aux activités démocratiques au-delà du simple vote, ce qui est sain pour n'importe quelle démocratie.

c) Accessibilité et inclusivité : Je crois avoir abordé ce volet dans les points présentés ci-dessus.

d) Intégrité : Le système de représentation proportionnelle est juste, alors que le SMUT ne l'est pas.

e) Représentation locale : Les modèles du VUT ou de la RPM favorisent la représentation locale ainsi que la représentation proportionnelle des partis. Par contre, à mon avis, la géographie n'est pas l'élément déterminant le plus important de nos intérêts. En fait, j'opterais pour l'équité entre les sexes au Parlement (et pour une représentation autochtone, ethnique, religieuse et idéologique plus proportionnelle) sans représentation géographique précise (liste de parti) plutôt que pour le SMUT, qui présume que nos intérêts primaires sont d'ordre géographique.

## **2. PLÉBISCITE : le nouveau système sera légitime s'il se fait au moyen d'un plébiscite consultatif non exécutoire, et NON d'un référendum**

Étant donné que cette réforme consiste à trouver des moyens de façonner notre démocratie et qu'elle aura des conséquences énormes, il me semble impératif qu'il y ait une certaine mesure qui assurera un consentement démocratique. Cependant, l'expérience récente du Brexit au Royaume-Uni doit servir de mise en garde. De nombreuses personnes n'ont pas pris la peine de bien s'informer et ont vite regretté d'avoir voté pour le Brexit après le référendum. De plus, comme l'a démontré l'Accord de Charlottetown, un vote en faveur du « Non » peut très bien acheminer une réforme constitutionnelle le temps d'une génération ou davantage.

Bien que les référendums ne soient pas officiellement exécutoires au Canada, la perception démontre qu'ils le sont sur le plan politique, si ce n'est sur le plan juridique. Je suggère donc que le gouvernement précise très clairement qu'il y aura un plébiscite consultatif, qui constitue un outil de consultation visant à vérifier le niveau de soutien public à l'égard du modèle proposé, et qu'il le justifie en faisant valoir qu'il permettra d'éviter les débats tout noirs ou tout blancs acrimonieux et semant la discorde. Le plébiscite sera ouvert de manière à ne pas empêcher des options supplémentaires ou futures, à moins qu'il ne s'agisse d'un vote majoritaire absolument clair (60 %? 65 %?) contre le changement.

Le motif justifiant l'obtention d'un seuil élevé en vue de la conservation du statu quo est que le gouvernement a été élu sur la promesse de mettre en place une plateforme très claire comprenant une réforme électorale. Puisqu'il a la majorité parlementaire et qu'il peut donc

exécuter un changement s'il le souhaite malgré l'opposition officielle ou l'opinion publique, il faudrait que la population lui envoie un message très clair pour lui signaler son opposition au changement de sorte qu'il renonce à son engagement à l'égard de la réforme électorale.

Je suggère qu'on offre **trois choix** sur le bulletin de vote, à savoir :

1. le statu quo – SMUT;
2. le modèle proposé à l'unanimité par le comité (espérons que ce sera la représentation proportionnelle);
3. le renvoi à la planche à dessin – cette intervention serait considérée comme une directive à l'endroit du gouvernement pour qu'il tienne compte de l'opinion publique et propose une autre solution.

L'idée ici consiste à offrir **UNE** solution de rechange au SMUT, à en présenter les avantages et les inconvénients par rapport à ceux du système actuel, et à mener une bonne campagne d'éducation du public afin de donner aux gens différentes options qui leur permettront de s'informer (cette question est abordée de façon plus détaillée ci-dessous).

Sinon, il pourrait y avoir deux options de réforme (p. ex. le VUT ou la RPM) (en plus du maintien du statu quo ou du renvoi à la planche à dessin), ce qui pourrait permettre de prévenir la nécessité d'établir un autre plébiscite ultérieurement. Par contre, à mon avis, une option de réforme découlant d'un vaste consensus simplifiera les choses et réduira le stress des gens quant au choix à faire.

Lorsque le gouvernement prendra enfin une décision, le référendum final décidera de son sort, à savoir dans le cadre de la prochaine élection où le gouvernement se servira du système qu'il aura lui-même mis en œuvre.

### 3. Campagne d'éducation du public

Une campagne rigoureuse d'éducation du public s'impose en vue de voir à ce que la population dispose de différents moyens pour s'informer. Il devrait y avoir un blitz médiatique dans des émissions-débats et les médias sociaux, entre autres, surtout de la part du premier ministre, qui est populaire et qui est la meilleure personne-ressource de son gouvernement. Nous devons tirer des leçons de la mauvaise campagne menée en Ontario. En effet, la documentation envoyée par courrier aux ménages était très mal rédigée; en fait, les petits caractères la rendaient presque illisible, et on soupçonne que cette initiative visait à convaincre les gens de voter « Non ».

Je recommande la distribution à tous les ménages d'une brochure très claire, attirante et lisible qui comprendrait les éléments suivants :

- Explication courte, claire et simple de l'origine et du contexte du SMUT, système qui a été conçu et fonctionne bien pour un régime bipartite, mais qui ne convient pas au pluripartisme que nous avons actuellement;
- Précision claire du bien-fondé du changement qui expliquerait exactement pourquoi le SMUT est inéquitable dans un contexte de pluripartisme;
- Tableaux clairs et lisibles qui démontreraient les distorsions causées par le SMUT (consulter les tableaux en annexe pour en voir un exemple);
- Tableaux clairs et lisibles qui démontreraient le fonctionnement des autres systèmes à l'aide d'explications simples;
- Renseignements plus détaillés sur un site Web et graphiques faciles à comprendre où figurerait une explication claire des causes des distorsions (majorité simple) ainsi que de leur signification pour les partis qui en bénéficient trop et ceux qui n'en bénéficient pas assez;
- Message qui exhorterait les gens à s'informer au sujet des options et à exercer leur droit démographique de participation.

#### 4. Intégrité : Lourdes peines pour les cas de fraude électorale

Le scandale des « appels automatisés » qui s'est produit en 2011 a sérieusement ébranlé l'intégrité du système électoral, et, à mon avis, il est totalement inacceptable que l'unique conséquence pour le Parti conservateur ait été qu'un de ses travailleurs soit poursuivi en justice, reçoive une peine légère et soit mis en liberté sans aucune autre incidence. C'était une tentative délibérée, soutenue et étendue de priver une partie de l'électorat – des partisans libéraux – de son droit de vote. Par conséquent, il aurait dû y avoir une punition sévère en haut de la chaîne de commandement. Évidemment, il est souvent difficile d'établir la culpabilité de quelqu'un étant donné que les fraudeurs tentent de ne pas laisser de traces. C'est pourquoi je recommande de **lourdes peines pour le parti ou les partis qui bénéficient d'une fraude ou qui en sont les bénéficiaires voulus**. Si nous souhaitons réellement nous prévaloir d'un système de haute intégrité, il faudra alors nous laisser envoyer le signal très clair que les personnes reconnues coupables seront punies sévèrement en écopant de longues peines d'emprisonnement. Les amendes sont nettement insuffisantes. Étant donné les enjeux importants du pouvoir politique du parti gagnant et le favoritisme qui en découle, il serait utile de courir le risque d'essayer de s'approprier faussement une élection si l'unique pénalité se traduisait par une amende, une petite amende par-dessus le marché. L'amende de 20 000 \$ que les conservateurs ont adoptée dans le cadre de la *Loi sur l'intégrité des élections* est ridicule – il s'agit d'un changement négligeable pour le parti et d'une insulte pour les Canadiens, qui constatent à quel point un parti en faute dans leur démocratie peut s'en tirer à aussi bon compte. Par conséquent, le parti qui bénéficie d'une fraude quelconque doit être puni, tout comme l'auteur de la fraude. Il est important qu'un signal très fort parvienne à tous les intervenants, jusqu'en haut de la chaîne de commandement, qu'il s'agisse des bénévoles ou des députés et des dirigeants, en passant par les militants bénévoles. Ils doivent comprendre que les conséquences d'une fraude entraîneront une perte de sièges pour le parti, voire la perte du pouvoir. Les peines sévères – peines d'emprisonnement et pénalités financières importantes – entraînent des moyens de dissuasion

très sérieux pour quiconque essaie de voler le vote de Canadiens. Il faut que tout le monde sache à quel point nous prenons nos droits démocratiques au sérieux.

Maintenant, comme je ne dispose que d'une heure pour faire parvenir mon mémoire par courriel d'ici l'échéance, qui est à minuit ce soir, je vais sans doute « caricaturer » l'affaire et les pénalités possibles en guise d'illustration. Je suis très au fait des questions de droit, de l'application régulière de la loi ainsi que des questions constitutionnelles, mais le but est de vous donner une idée des types de mesures qui préviendraient la tricherie.

- Si une grave fraude électorale est prouvée, le dirigeant du parti doit démissionner. S'il s'agit du premier ministre, le gouvernement doit démissionner.
- Un parti au pouvoir reconnu coupable d'une fraude électorale DOIT DÉMISSIONNER.
- Tout parti déclaré coupable d'une grave fraude électorale perdra les sièges occupés par les personnes dont l'intervention a été prouvée et 25 % des sièges restants.
- Troisième prise : toute fraude commise dans plus de trois circonscriptions entraînera la perte de TOUS les sièges du parti (des élections partielles se tiendront, et le parti ayant triché aura l'interdiction de présenter des candidats).
- Le parti n'aura pas le droit de participer à des élections pendant dix ans ou à deux élections.
- Élections Canada doit disposer de pouvoirs *supplémentaires* et exercer une surveillance très stricte.
- Des amendes importantes doivent être imposées (p. ex. dix millions de dollars par circonscription).
- La peine d'emprisonnement doit être de cinq à dix ans, selon la gravité de la fraude ou de la tentative de fraude (peu importe si elle a été fructueuse ou non), et il doit y avoir un bannissement à vie de la politique électorale.
- Les auteurs doivent être bannis du parti et de la politique électorale, et, dans la mesure du possible, être privés de leur droit de vote pendant une certaine période (une période de dix ans – deux élections – me semble une période adéquate pour quiconque prive d'autres Canadiens de leur droit de vote).

La *Loi sur l'intégrité des élections* doit être abrogée; il faut trouver une solution qui permettra de régler le problème.

## 5. Vote en ligne : ABSOLUMENT PAS!

Comme le démontre amplement l'élection qui se déroule actuellement aux États-Unis, les possibilités de piratage de données électroniques et de systèmes (que ce soit par les Russes, comme il est allégué, ou par les républicains, qui ont fait leurs preuves à cet égard) sont légion et pourraient très bien faire dérailler notre système. L'élection américaine de 2000 ainsi que les problèmes massifs causés par les « bulletins de vote mal validés » et les cas d'inscription frauduleuse d'électeurs par les républicains constituent également une mise en garde pour nous. La formule de notre système actuel qui fonctionne est la pratique qui consiste à apposer un « X » sur un bulletin de vote sur papier dans un bureau de vote avec nos voisins. Cette méthode fonctionne; il ne faut surtout pas y toucher.

En conclusion, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de participer à ce processus de réforme qui revêt une importance cruciale et je vous souhaite la meilleure des chances et toute la force positive nécessaire pour mener à terme cette démarche pour notre pays.